
Le terrorisme : cadre conceptuel et théorique

Bouriche Riadh
Université Salah Bounider - Constantine 3
E-mail :bouricher@yahoo.fr

Résumé en Français :

Cet article a pour objectif de proposer une étude concise sur le terrorisme. En premier lieu, nous avons mis en place des références théoriques afin de permettre une meilleure compréhension du concept du terrorisme. En deuxième lieu, nous évoquons la question de la prévention contre le terrorisme avant d'en proposer une approche en termes de promotion du politique. Enfin, nous traitons dans cet article la question du lien entre le terrorisme et la pauvreté.

Mots clés :

Terrorisme, références théoriques, prévention, politique, pauvreté.

Titre en anglais :

Terrorism: conceptual and theoretical framework

Abstract:

The aim of this article is to propose a concise study on terrorism. In the first place, we have put in place theoretical references in order to allow a better understanding of the concept of terrorism. Secondly, we raise the question of prevention against terrorism before proposing an approach in terms of promoting policy. Finally, we deal with the link between terrorism and poverty.

Key Word:

Terrorism, theoretical references, prevention, politics, poverty.

Titre en arabe :

الإرهاب: الإطار المفاهيمي والنظري

الملخص:

تهدف هذه المقالة إلى تقديم دراسة موجزة عن الإرهاب. في البداية، وطفنا المراجع النظرية لتمكين فهم أفضل لمفهوم الإرهاب. وفي المرحلة الثانية، ناقشنا مسألة التصدي لظاهرة الإرهاب قبل أن نقترح نهجا من حيث مقارنة تعزيز ترقية مفهوم هذه السياسة. وأخيرا، نتناول في هذا المقال مسألة العلاقة بين ظاهرة الإرهاب والفقر.

الكلمات الدالة:

الإرهاب، المراجع النظرية، مقارنة، الفقر.

Introduction

Le concept de terrorisme fait l'objet de nombreuses recherches dans diverses disciplines, notamment en sciences politiques et en sociologie. Ce terme est non seulement largement employé au niveau académique, mais il est aujourd'hui très souvent utilisé par la communauté internationale, donc par les organismes internationaux. Mais le problème est qu'il n'y a toujours pas de consensus sur une définition unique et universelle du terrorisme. De manière générale, le terrorisme peut être entendu comme une méthode de combat fondée sur l'usage de la terreur et s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie « du faible au fort ». Mais depuis le début de la Guerre froide, aucune définition cohérente et universelle du terrorisme n'a pu être adoptée sur le plan international, ce qui va à l'encontre de l'efficacité des nombreuses résolutions des Nations unies contre le terrorisme international.

La difficulté principale pour définir le terrorisme est qu'il est souvent considéré comme un phénomène monolithique, sans prendre réellement en considération la diversité des contextes dans lesquels il se manifeste. En effet, les stratégies de lutte contre le terrorisme sont le plus souvent orientées sur les effets du terrorisme (antiterrorisme) que sur ses causes (contre-terrorisme). Or, des stratégies très distinctes devront être mises en œuvre afin d'anticiper l'action terroriste.

Le terrorisme est bien sûr ostracisé, mais il n'a pas disparu pour autant. Remarquons qu'aujourd'hui, le développement des techniques avantage les armées régulières par rapport aux guérillas. Ainsi, le terrorisme tend à se substituer à celles-ci et correspond à une réponse du faible au fort.

1. Le concept de terrorisme : approches théoriques

Le phénomène du terrorisme est difficile à comprendre et de ce fait il n'y a pas de consensus quant à la définition de ce terme : « The term 'terrorism' has no precise or widely accepted definition »¹. Benoît Gagnon précise qu'un examen de littérature sur ce sujet fait apparaître autant de définitions que d'auteurs traitant le sujet².

Le dictionnaire du « Trésor de la langue française », définit le terme « terrorisme » selon deux acceptions principales. Dans la première acception, ce dictionnaire considère le terrorisme comme la « politique de terreur pratiquée pendant la Révolution »³, faisant référence à la Révolution française de 1789. Cette définition considère le terrorisme comme « l'emploi systématique par un pouvoir ou par un gouvernement de mesures d'exception et/ou de la violence pour atteindre un but politique »⁴.

La deuxième acception considère le terrorisme comme « l'ensemble des actes de violence qu'une organisation politique exécute dans le but de désorganiser la société existante et de créer un climat d'insécurité tel que la prise du pouvoir soit possible »⁵. Ce dictionnaire français définit donc simplement ce concept qui est pourtant un phénomène à la fois complexe et multiforme. De même, le Petit Larousse donne une définition restreinte en stipulant que le terrorisme est « l'ensemble des actes de violence commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité ou renverser le gouvernement établi »⁶.

Les définitions qui réduisent le terrorisme à l'usage de la terreur ne semblent pas très satisfaisantes. En effet, les Etats en guerre

ne cherchent aussi, à "terroriser" l'ennemi, sans que l'on parle de terrorisme pour autant. Les groupes terroristes profitent de cette analogie pour banaliser leurs actes et revendiquer une légitimité militaire. Mais il existe des règles de la guerre : des conventions sur les conflits armés, signées à Genève et à La Haye, ont transformé ces règles en lois internationales. Ces lois interdisent de prendre des civils en otages, stipulent des principes relatifs aux droits des prisonniers de guerre, interdisent les représailles, conceptualise la notion de « territoire neutre » et la protection des diplomates.

Bruce Hoffman remarque qu'un « survol même rapide des activités terroristes du dernier quart de siècle, de leurs tactiques et de leurs cibles, montre que les terroristes ont violé toutes ces règles »⁷. Les terroristes ne respectent donc pas les règles de la guerre, ce qui les exclut du champ militaire. Ils sont alors considérés comme des assassins même s'ils défendent une cause légitime.

Il s'agit de souligner qu'il arrive que des Etats ne respectent pas le droit de la guerre mais la différence avec les organisations terroristes est que ces Etats doivent rendre des comptes. Quand ces pays persistent à violer les lois de la guerre ils peuvent être qualifiés d'Etats terroristes et isolés par la communauté internationale. C'est ce qui arrive par exemple à l'Iran ou au Soudan.

Pour leur part, Gérard Chaliand et Arnaud Blin (2004), rejettent les définitions restrictives et rejoignent Raymond Aron pour qui l'on peut parler d'acte terroriste « lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques »⁸.

Quant au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU), il faut reconnaître qu'aucun accord sur la signification de ce terme n'a pu être possible malgré de nombreuses discussions censées aboutir à une convention internationale⁹. En effet, il existe plusieurs points de divergence au sein de cette organisation, notamment par rapport à la distinction à faire ou à ne pas faire entre organisations terroristes et mouvements de libération, et aussi par rapport au terrorisme d'Etat dont l'existence est parfois niée¹⁰.

Au-delà de ces définitions, il existe une multitude d'approches définissant ce concept de terrorisme. Mais quelque soit la nature de ces approches (théoriques, politiques, juridiques...) elles ont toutes en commun de présenter le terrorisme comme une forme de violence politique ou de terreur. Toutefois, certains auteurs contestent que le terrorisme soit confondu avec l'utilisation de la violence. Ils font pour cela référence à la résistance à l'oppression, qui ne peut être qualifiée de terrorisme.

Par ailleurs, le philosophe allemand Jürgen Habermas rend légitime le terrorisme lié aux mouvements de libération. Ainsi, il fait « la différence entre le terrorisme politique et le crime habituel [...] lors de certains changements de régime qui portent au pouvoir les terroristes d'hier et en font des représentants respectés de leur pays »¹¹. Il ajoute « qu'il reste qu'une telle transformation politique ne peut être escomptée que pour des terroristes qui, d'une manière générale, poursuivent avec réalisme des buts politiques compréhensibles et qui, eu égard à leurs actes criminels, peuvent tirer de la nécessité dans laquelle ils étaient de sortir d'une situation d'injustice manifeste, une certaine légitimation »¹².

Ceci traduit l'absence d'accord, sur le plan international, sur la définition du concept de terrorisme. En effet, les Etats ne peuvent s'accorder sur une définition du concept de terrorisme puisque les terroristes des uns sont parfois considérés comme les résistants des autres. De plus, il est difficile de donner une définition à un phénomène aussi hétérogène que le terrorisme. Ce dernier peut en effet être le fait d'un Etat ou d'une secte, il peut revêtir une dimension religieuse, être lié à une volonté d'autodétermination... Seule une démarche scientifique, impartiale et neutre, peut permettre d'éviter l'amalgame de toutes ces dimensions du terrorisme, et par là même toutes les assimilations dangereuses et les dérives¹³. Plusieurs types de terrorismes peuvent être identifiés en fonction du contexte stratégique dans lequel ils évoluent :

- **le terrorisme de droit commun** : c'est l'usage de la terreur pour satisfaire des objectifs exclusivement criminels ;
- **Le terrorisme marginal** provient de quelques individus qui tentent d'entamer un processus révolutionnaire, mais sans aucun support populaire ;
- **Le terrorisme politique** se situe dans un processus révolutionnaire, mais juste en amont d'un conflit ouvert. Il constitue l'outil armé de partis politiques officiels, dont il exploite le soutien populaire pour se légitimer.
- **Le terrorisme d'extrême droite** a pour objectif de créer une situation de chaos qui doit pousser l'Etat à renforcer sa présence, voire instaurer un régime de dictature ;
- **Le terrorisme de guérilla** s'inscrit dans un processus révolutionnaire ou dans une guerre de libération en cours et bénéficie d'un large soutien populaire ;
- **Le terrorisme religieux** se veut porteur d'un message religieux et s'inscrit dans une croisade contre « l'infidèle ». Il se rapproche du terrorisme politique, mais s'en distingue par une violence plus intense ;
- **Le terrorisme à cause unique** s'est développé dans les pays anglo-saxons. Il comprend les mouvements végétaliens, écologistes, anti-vivisection, anti-avortement et les mouvements racistes.

On constate donc la multiplicité des causes terroristes, ce qui implique la mise en œuvre de stratégies diverses de lutte contre le terrorisme qui soient appropriées à chaque cause.

Tout au long de l'histoire, le terrorisme a été considéré comme un problème social, c'est-à-dire comme un phénomène qui, pour des raisons sociales particulières, devient un problème socialement constitué comme important et qui demande une intervention. Mais l'on remarque que ce qui est considéré à un moment donné comme un problème social se transforme selon les époques et les sociétés et peut ne plus être considéré comme tel. Ainsi, ce qui était considéré comme « terrorisme » à une époque donnée peut ne plus l'être à un autre moment. Ainsi, « Nombre d'individus historiquement qualifiés de

« terroristes » sont devenus des hommes d'Etat respectés, sans rien renier de leur passé »¹⁴.

Le terroriste désigne celui qui recourt à la terreur pour tenter d'imposer sa volonté sur la scène politique. Mais en le désignant par son nom, on émet aussi un jugement de valeur. Car désigner « le terroriste », c'est parler subjectivement de "**I'autre**" : par exemple, l'israélien est le terroriste pour les hommes du Hamas ; les Etats-Unis pour le milliardaire saoudien Oussama Ben Laden... Ainsi, le fait d'employer le terme « terroriste », empêche toute neutralité¹⁵.

Certains auteurs pensent qu'il est aujourd'hui préférable de définir les actes de terrorisme, plutôt que d'en chercher les causes, ou motivations. Pourtant, pour mieux les combattre, il semble au contraire nécessaire d'en rechercher les causes profondes. Ainsi, Jacques Baud considère que le terrorisme n'est ni une fatalité, ni une doctrine, mais qu'il s'agit d'une méthode mise au service des stratégies et des objectifs les plus divers. Selon cet auteur, même si les attentats se ressemblent, ils répondent le plus souvent à des finalités différentes. Il s'agit donc d'étudier les structures terroristes, leurs motivations, leurs stratégies et leurs objectifs afin de pouvoir commencer à les combattre avec une stratégie adaptée à chaque adversaire¹⁶.

En d'autres termes, le phénomène du terrorisme ne peut être appréhendé simplement comme une réalité sociale donnée. Il s'agit de mener un travail, aussi laborieux soit-il, afin de découvrir derrière les apparences des réalités sociales liées par des relations nécessaires.

2. La prévention contre le terrorisme

Les conflits entre les Etats et les groupes terroristes sont des guerres asymétriques. Il ne s'agit pas de guerres de position, liées à des conflits géographiques précis, mais de guerres transnationales. Ceci montre l'importance d'utiliser le renseignement, qui est un

instrument de prévention dans la lutte anti-terroriste en démocratie. A ce sujet, Giudicelli affirme que « Les politiques strictement répressives ne pourront qu'échouer face à un phénomène terroriste qui génère ses mutations en réponse aux tentatives de le contrer (...). Renforcer l'efficacité du renseignement doit prévaloir sur l'accroissement des mesures de sécurité et la répression policière et judiciaire »¹⁷.

Il s'agit ici d'une lutte en amont. En effet, le renseignement permet de détecter des éventuels indices qui laissent à penser à la préparation d'actes terroristes. Le renseignement peut permettre de n'appréhender toute personne susceptible de commettre ces actes. La recherche du renseignement doit se faire à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La plupart des pays développés veillent au renforcement de leurs systèmes de renseignement en instaurant des systèmes de vidéo surveillance, des mécanismes d'écoutes téléphoniques, des procédures de dépouillement du courrier... Mais ce genre d'actes constitue une atteinte grave aux droits de l'homme puisque ces derniers interdisent toutes intrusions arbitraires dans la vie privée de l'individu¹⁸. En outre, il faut signaler certaines pratiques dégradantes et inhumaines d'Etats sur les prisonniers présumés terroristes qui, pour la majorité font l'objet de détentions indéfinies et sans jugement¹⁹.

Par ailleurs, on assiste de la part des Etats à un renforcement du système de filtration au niveau des frontières, ce qui rend plus compliqués les déplacements des immigrants et les demandes d'asile pour les réfugiés. Ceci constitue une atteinte à la déclaration universelle des droits de l'homme sur la liberté de circulation et le droit à l'asile. Il existe aussi certaines ingérences de la part des Etats au niveau des transactions bancaires dont l'objet est d'intercepter les fonds susceptibles de financer les activités terroristes.

Toujours en ce qui concerne la prévention du terrorisme par le renseignement, les Etats membres de l'Organisation du Traité d'Atlantique Nord (OTAN) se sont engagés à renforcer le partage des données du renseignement et la coopération contre les menaces

antiterroristes, à accorder des autorisations de survols générales pour les appareils liés à des opérations antiterroristes, à assurer aux pays membres l'accès aux ports et aux aérodromes situés sur les territoires des pays de l'OTAN. Dans ce sens, le congrès américain a adopté le 11 octobre 2001, le « Patriot Act » dont l'objectif est d'accroître les pouvoirs de l'administration en matière de collecte d'information, d'interception par téléphone ou par e-mail...

De telles pratiques vont donc à l'encontre des principes de la déclaration universelle des droits de l'homme qui préconisent le respect de la dignité humaine et recommandent un procès public à toute personne détenue. D'ailleurs, dans cette optique, certains prisonniers présumés terroristes retrouvent leur liberté, ce qui est approuvé par les défenseurs des droits de l'homme.

Finalement, la recherche du renseignement suppose une atteinte sérieuse aux droits des personnes, notamment le droit à la vie privée. La répression brutale du terrorisme entraîne des réactions de la part de l'opinion internationale, qui s'insurge contre la violation des droits de l'homme. Ainsi, si le renseignement est important voire indispensable pour combattre le terrorisme, il faut insister sur le fait que le respect des droits humains et des libertés fondamentales doit devenir la norme et non un luxe. Il serait donc nécessaire de promouvoir dans le monde entier la démocratie et le développement, comme autres moyens de lutte contre le terrorisme.

3. Le terrorisme et la promotion du « politique »

Certains analystes pensent que la misère et le sous-développement sont des facteurs favorisant l'émergence du terrorisme surtout lorsqu'il y a une faible appropriation de l'espace territorial par l'Etat. Il apparaît donc essentiel, pour lutter efficacement contre le terrorisme, de s'attaquer non pas aux effets de ce dernier, mais à ses causes. En effet, le phénomène du terrorisme n'est pas un acte isolé mais bien une œuvre organisée, un instrument de justice sociale selon

ses auteurs. Bruce Hoffmann propose « d'établir un pont entre la société et les extrémistes »²⁰. En d'autres termes, il considère que le renforcement de la démocratie peut permettre d'éviter d'atteindre « le point de rupture psychologique » à partir duquel un groupe de personnes frustrées se regroupe en une organisation terroriste.

Selon Irène Khan, « La lutte anti-terroriste implique la reconnaissance du fait que l'insécurité et la violence sont d'autant mieux combattues par les Etats que ceux-ci sont efficaces et responsables et respectent les droits de l'homme plutôt que de les violer »²¹. Dans cette optique, on est amenés à penser que des valeurs comme la liberté et la démocratie peuvent permettre de lutter contre le terrorisme. De nombreux spécialistes considèrent donc que le meilleur moyen de lutter contre le terrorisme est de respecter les droits de l'homme, promouvoir la justice sociale et renforcer la démocratie.

Comme le remarque Gérard Chaliand, le terrorisme « ne peut pas déstabiliser les Etats industriels mais représente une nuisance dont l'impact, dans les esprits, est important »²². Ce même auteur se demande si le terrorisme n'est pas le prix que doit payer l'Occident pour son hégémonie planétaire, C'est-à-dire pour l'insuffisance de démocratie qui caractérise la scène internationale.

Face à l'accroissement des actes terroristes, le monde démocratique accorde une importance particulière à la lutte antiterroriste. Mais la contradiction se trouve dans le fait que la lutte contre le terrorisme entraîne l'adoption de lois qui restreignent les droits de l'homme du fait par exemple de l'allongement des gardes à vue des terroristes, des cameras de surveillance... Il s'agit tout de même de préciser qu'en démocratie, l'on doit utiliser les voies démocratiques pour contester.

Aussi, la vulgarisation de la démocratie contribue à la lutte contre le terrorisme et la démocratie elle-même est obligée de restreindre certains droits de l'homme pour faire face à la menace terroriste.

La violence terroriste se justifie souvent lorsqu'il s'agit d'un contexte de dictature affirmée. Le terrorisme prend alors le nom de résistance. Mais quand il s'agit d'une démocratie, la terreur ne peut pas être justifiée, même si la démocratie en question fait acte de manipulation afin d'empêcher les plaintes et les points de vues opposés d'émerger correctement dans les médias. En effet, du moment qu'un système accorde un certain espace à la critique et aux solutions pacifiques pour exprimer sa colère et son sentiment d'injustice, aucun acte terroriste ne peut être admis. Il suffit donc qu'il y ait une possibilité unique de se libérer d'une oppression de manière pacifique, et le terrorisme perd toute crédibilité.

Par exemple, si un peuple est injustement traité par un autre peuple sous un régime démocratique, le peuple opprimé peut choisir de contester sa situation avec des actes pacifiques symboliques (manifestations pacifiques, grèves, attirer l'attention des médias...). Aussi, dans cet exemple, aucun acte terroriste ne peut être justifié.

C'est pourquoi le monde démocratique actuel réfute catégoriquement toute violence comme moyen de lutte pour se faire entendre. Ce refus d'accepter le terrorisme comme "expression de la souffrance" (même s'il en est une), ne va pas à l'encontre des peuples opprimés, mais permet d'apprendre à abandonner les pulsions violentes, et ce en remplaçant l'énergie brutale en énergie verbale politique, médiatique, symbolique...

L'objectif est ainsi de permettre aux groupes agressés de développer des moyens de lutte compatibles avec les principes démocratiques. Il faut toutefois vérifier que ces groupes ont effectivement les moyens d'utiliser d'autres armes que la violence pour s'exprimer. Finalement, il s'agit de pousser les peuples opprimés vers la démocratie.

En effet, il semble aujourd'hui clair que la lutte contre le terrorisme passe par la justice avec tous ses attributs : la justice

politique, la primauté de la loi, la justice sociale, la justice économique. Mais la démocratie n'est pas un acquis, elle est le fruit d'une vigilance permanente et d'un travail constant permettant de la faire vivre.

Il est donc nécessaire d'envisager l'exercice effectif d'un contrôle politique, juridique et citoyen par des moyens renouvelés tels que le développement des pouvoirs d'inspection juridique et administrative sur les agences de sécurité, l'identification de cadres théoriques, législatifs et institutionnels intermédiaire, pour des temps de crise qui ne relèvent ni de la guerre ni de la situation en temps de paix...

4. Terrorisme et pauvreté : un lien incertain

Il existe encore de nos jours des populations qui ne bénéficient pas de l'électricité ni de l'eau courante, qui n'ont pas accès aux médicaments et aux vaccins, et encore moins à l'éducation et à la formation. Existerait-il un lien étroit entre la pauvreté et le terrorisme ?

Certains spécialistes répondent affirmativement à cette question en avançant que la pauvreté alimente le terrorisme, l'immigration sauvage, la violence, les trafics et les conflits divers. Ils considèrent que la pauvreté est la plus grande menace qui soit contre la démocratie, les droits de l'Homme, la paix, la sécurité et l'environnement. D'où l'idée que la démocratie doit accompagner le développement économique et que la lutte contre la pauvreté doit accompagner le combat pour la sécurité. Partant de là, de nombreux pays préconisent de donner plus d'argent aux pays pauvres afin d'y faire baisser le terrorisme.

A l'inverse, de nombreux autres spécialistes considèrent qu'il n'est pas efficace de combattre le terrorisme en luttant contre la pauvreté. En effet, selon eux, il n'existe pas de liens significatifs entre la richesse d'un pays et le niveau de terrorisme sans prendre en compte d'autres facteurs comme le niveau de liberté politique. En d'autres termes, les partisans de cette idée considèrent que c'est la liberté politique qui est liée au terrorisme. Ce lien est complexe. Le

terrorisme a tendance à émerger dans les pays les moins libres, mais aussi dans ceux qui le sont le plus. Remarquons que les terroristes appartiennent souvent aux classes moyennes et aisées, qu'ils sont rarement sans instruction, mais au contraire bien formés, bien intégrés et qu'ils possèdent de bonnes perspectives professionnelles.

Les partisans de cette idée remettent donc en question l'idée reçue qui veut que la pauvreté soit la raison fondamentale derrière le terrorisme international. Ils considèrent en effet que souvent les terroristes ne seraient pas originaires de pays pauvres mais de régimes répressifs et seraient par conséquent moins motivés par la pauvreté que par des facteurs politiques ou la croyance désespérée en une cause. Certains d'entre eux déclarent même que les politiques occidentales, en particulier américaines serait un des facteurs principaux du terrorisme²³.

Les groupements terroristes veulent s'approprier le droit, ils utilisent la violence pour atteindre des objectifs qu'ils ne peuvent pas atteindre avec des moyens pacifiques. Aussi, au-delà de la lutte contre la pauvreté, il convient pour les Etats d'assurer leur sécurité afin de faire face à ces groupements, d'instaurer la paix et le respect du droit.

La société mondiale a donc besoin d'Etats forts, afin d'empêcher l'apparition d'espaces de non-droit. En particulier, il faut veiller à ce que les populations fragilisées par la pauvreté aient les moyens de faire valoir leurs droits. Il s'agit en effet de respecter le principe selon lequel tous les individus sont égaux en droit. Autrement dit, la sécurité ne doit pas profiter seulement aux riches et rester hors de portée des pauvres.

Par ailleurs, les menaces actuelles à la sécurité sont transnationales et souvent mondiales, d'où la nécessité d'une coopération internationale et régionale. Le multilatéralisme apparaît donc comme un élément essentiel de la sécurité mondiale puisqu'il

constitue un outil fondamental au service de solutions qui sont par nécessité multilatérales.

Dans une interaction complexe, divers facteurs rendent les individus et les groupes vulnérables aux attaques terroristes. Il semble impossible d'établir un lien de causalité simple entre le terrorisme et la pauvreté ou tout autre facteur. Il n'existe pas de causes profondes évidentes du terrorisme. Ainsi, l'affirmation selon laquelle la pauvreté est l'une des causes du terrorisme semble erronée puisque le lien entre ces deux éléments demeure indirect et incertain. En réalité, tous les groupes frappés par la pauvreté n'ont pas recours au terrorisme pour contester leur situation, et à l'inverse, certaines études montrent que ceux qui ont recours à des actes terroristes appartiennent souvent à un milieu socio-économique plus élevé que la majorité des membres de leur collectivité.

Conclusion

La lutte contre le terrorisme fait aujourd'hui partie des préoccupations principales des Etats. De nombreuses actions sont entreprises pour lutter contre le terrorisme. Mais l'alliance contre le terrorisme ne peut suffire à enrayer voire prévenir ce dernier si l'on se contente d'en observer les effets sans en étudier véritablement les causes.

Il apparaît aujourd'hui clair que la violence ne doit pas conduire à l'usage symétrique de contre-violence. Si l'on applique des moyens inappropriés à la lutte antiterroriste, c'est une spirale de violence qui se met en place et qui compromet l'issue souhaitée, à savoir la paix. Il s'agit en effet de promouvoir l'Etat de droit et la démocratie. Car tous les êtres humains ont besoin d'espoir, ils doivent pouvoir vivre dignement, dans la paix et la sécurité. La lutte contre le terrorisme nécessite avant tout de créer un partenariat mondial des Etats et de la communauté internationale, dans un souci de multilatéralisme.

Enfin, chaque Etat devrait faire en sorte de créer des espaces de concertation où des chercheurs appartenant à différentes disciplines pourraient mener des études sur le phénomène du terrorisme afin de produire les éléments essentiels à la prise de décision finale. Car

l'étude d'évaluation préalable devrait précéder toute prise de décision. La communication apparaît donc comme un enjeu capital : plus on la maîtrise et mieux on se prémunit contre des dangers potentiels tels que le terrorisme.

Toutefois, il faut reconnaître que pour ce qui est de la question du terrorisme, de nombreux chercheurs se sont attelés à travailler sur ce thème et pourtant, il semble difficile de produire des éléments nécessaires à une meilleure compréhension de ce phénomène. Autrement dit, de nombreuses recherches sur le terrorisme sont menées mais elles sont souvent descriptives et partielles, sans parvenir à donner de véritables solutions.

Références bibliographiques :

- Baud Jacques, Encyclopédie des terrorismes et violences politiques, Éditions Charles Lavauzelle, Collection Renseignement et Guerre secrète, 2003, 752 p.
- Bola Ki-Khuabi Frédéric, La question du terrorisme international - "nécessite d'une analyse sociologique pour la reconnaissance d'un conflit social", L'Harmattan, juin 2006.
- Chaliand Gérard, préface à l'ouvrage de Bruce Hoffman, La mécanique terroriste, Calmann-Lévy, 1999, 304 p.
- Chaliand Gérard, Arnaud Blin (dir.), Histoire du terrorisme de l'Antiquité à Al Quaida, Éditions Bayard, 2004, 668 p.
- Coady Tony, Michael O'Keefe (dir.), Terrorism and Justice, Melbourne University Publishing, 2002, 144 p.
- Gagnon Benoît, L'approche théorique du terrorisme - criminologie et science politique, ERTA, 2006.
- Habermas Jürgen, Qu'est-ce que le terrorisme ? in Le Monde diplomatique, février 2004, p. 17.
- Hoffman Bruce, La mécanique terroriste, Calmann-Lévy, 1999, 304 p.

- Ioannides Ariane, Terrorisme et sécurité nationale. Au mépris des droits humains, in *Le Monde diplomatique*, août 2003, p. 4.
- Jenkins Brian M., in Kegley, 2003.
- Le Trésor de la langue française informatisé, Dictionnaire de langue française.
- Le Petit Larousse, Dictionnaire de la langue française.
- Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme. FIDH et OMCT, Les défenseurs des droits de l'homme en première ligne, rapport annuel 2002, Editions de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 2003.
- Santo Sandrine, L'ONU face au terrorisme, Rapport du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 2001, Bruxelles.
- Zanardi Bianca, Terrorisme et antiterrorisme : comprendre les changements, irenees.net, Paris, 2009.

Référence :

¹ . Brian M. Jenkins, in Kegley, 2003, p. 16.

² .Benoît Gagnon, L'approche théorique du terrorisme - criminologie et science politique, ERTA, 2006.

³ Le Trésor de la langue française informatisé, Dictionnaire en ligne
<<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?s=3927275400;>>

⁴ . Idem

⁵ . Idem

⁶ . Le Petit Larousse, Dictionnaire de la langue française.

⁷ . Bruce Hoffman, La mécanique terroriste, Calmann-Lévy, 1999, 304 pages.

⁸ . Gérard CHALIAND, Arnaud BLIN (dir.), Histoire du terrorisme de l'Antiquité à Al Quaida, Éditions Bayard, 2004, 668 p.

⁹ Sandrine Santo, L'ONU face au terrorisme, Rapport du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), 2001, Bruxelles, p. 10.

¹⁰ .Ibid., p. 23.

¹¹ .Habermas Jürgen, "Qu'est-ce que le terrorisme", in *Le Monde diplomatique*, février 2004, p. 17.

¹² . Idem.

¹³ .Frédéric Bola Ki-Khuabi, La question du terrorisme international - "nécessite d'une analyse sociologique pour la reconnaissance d'un conflit social", L'Harmattan, juin 2006

¹⁴. Zanardi Bianca, *Terrorisme et antiterrorisme : comprendre les changements*, irenees.net, Paris, 2009.

¹⁵. Bruce Hoffman, *La mécanique terroriste*, Calmann-Lévy, 1999, 304 pages.

¹⁶. Jacques Baud, *Encyclopédie des terrorismes et violences politiques*, Éditions Charles Lavauzelle, Collection Renseignement et Guerre secrète, 2003, 752 p.

¹⁷ Idem

¹⁸. Cf. Ioannides Ariane, "Terrorisme et sécurité nationale. Au mépris des droits humains", in *Le Monde diplomatique*, août 2003, p. 4.

¹⁹. Cf. Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme. FIDH et OMCT, *Les défenseurs des droits de l'homme en première ligne, rapport annuel 2002*, Editions de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 2003

²⁰. Bruce Hoffman, *La mécanique terroriste*, Calmann-Lévy, 1999, 304 pages.

²¹. Ancien secrétaire d'Amnesty International

²². Chaliand Gérard, préface à l'ouvrage de Bruce Hoffman, *La mécanique terroriste*, Calmann-Lévy, 1999, 304 pages.

²³. Tony Coady, Michael O'Keefe (dir.), *Terrorism and Justice*, Melbourne University Publishing, 2002 (144 p.).